

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 42

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Prégny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases... » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE: Les Femmes et la Chose publique, chronique parlementaire: E. GD. — Notre enquête (suite): *La génération qui vient*: seize réponses. — Leçons d'Education nationale: III. La situation économique de la Suisse: J. GUEYBAUD. — Causerie littéraire: *Delia Blanchflower*: C. HALTENHOFF. — La nouvelle Russie: H. JOHNSON. — De ci, de là... — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire

Que dire après tant d'autres, plus autorisés et mieux qualifiés, pour commenter les passionnants débats des Chambres fédérales, en cet historique mois de mars 1916? Compiler des jugements, ou les reproduire, épiloguer sur eux à perte de vue?... Nous n'en voyons pas l'intérêt. Nous efforcer de trouver un point de vue spécial, féminin ou féministe, auquel nous placer pour envisager ces questions? Non. Nous ne pensons pas que les femmes puissent avoir, parce qu'elles sont femmes, une autre manière de voir dans ces graves problèmes politiques que les hommes, et nous ne croyons pas que l'on puisse tirer de cette affaire deux morales, l'une masculine, l'autre féminine. Ce qui s'est dit, ce qui s'est écrit, les discours qui ont été prononcés l'ont été pour tout le pays. Et nous en faisons partie intégrante, nous avons souffert avec lui, notre cœur a battu pour lui, et pas une d'entre nous, en ouvrant son journal, en voyant les longues colonnes consacrées aux débats de l'Assemblée fédérale, n'a songé à dire: « Quel ennui... rien que de la politique! C'est bon pour les hommes!... »

Elle est en effet à relever cette participation de l'élément féminin à l'angoisse ou au mécontentement, à l'indignation ou à l'apaisement, qu'a ressentis chacun. Les femmes ont prouvé par là qu'elles étaient des citoyennes, sachant s'intéresser aux questions d'ordre vital pour le pays. Elles ont prouvé combien il était injuste de les en tenir à l'écart. Ne sauraient-elles pas maintenant, tout aussi bien que les hommes, réélire ou non aux Chambres fédérales leurs représentants qu'elles ont jugés à l'œuvre et à la parole? Et nous disons « leurs » représentants, parce qu'on ne réfléchit pas assez qu'en ce qui concerne le Conseil National une flagrante injustice est commise à l'égard des femmes. Les membres de ce Conseil, on le sait, et une avocate de Genève le faisait remarquer dernièrement dans une conférence de propagande, sont élus pour représenter la population, à raison d'un pour 20.000 habitants. Habitants, et non pas électeurs. Les femmes sont, dès lors forcément comprises dans l'évaluation de la population d'un canton, et comme elles sont généralement plus nombreuses que les hommes, elles assurent à leur canton une représentation au Conseil national qui n'est due

qu'à elles seules. Pour citer un exemple concret, le canton de Genève qui a, en chiffres ronds, 150.000 habitants compte de ce fait 8 conseillers nationaux; or, de ces 150.000 habitants, 70.000 sont des hommes et 80.000 des femmes. La moitié des représentants du peuple genevois, soit 4 sur 8, sont donc des représentants des femmes. Y songent-ils toujours? et y songeraient-ils à l'avenir si on le leur faisait remarquer?...

Nous n'insistons pas. Nous ne voulons pas — moins maintenant que jamais — être agressive. Mais nous voudrions, alors qu'on a tant parlé d'union et de démocratie, de confiance réciproque entre tous, et de respect des droits de chacun, que l'on comprît, que l'on se rendit compte qu'il y a encore une union à réaliser et une étape dans la démocratie à accomplir, que l'on ne laissât pas subsister, non seulement la suprématie d'un pouvoir sur l'autre, mais encore deux catégories dans la population: les citoyens électeurs qui parlent, et les contribuables mineurs, qui travaillent et se taisent. Et que l'on méditât — justement parce que nous sommes en pleine crise — ces paroles du roi de Danemark, signant en juin 1915 l'article de la Constitution qui donnait le droit de vote aux femmes: « Avec la détermination d'assurer l'unité nationale en face de la guerre européenne. »

* * *

Le Grand Conseil genevois a eu une longue session d'hiver du 12 janvier au 4 mars, mais n'y a pas accompli de travaux à relever spécialement ici. Il s'est occupé naturellement, comme tout pouvoir qui se respecte en ces temps de crise, de questions financières: emprunt de la Ville de Genève à autoriser, projet d'impôt sur les étrangers (projet Maunoir), sur lequel n'avaient pas encore lieu d'ailleurs les débats décisifs, loi augmentant les droits de succession en ligne directe, qui pourront atteindre jusqu'à 5,28%. N'oublions pas que Genève tient la seconde place dans la liste des cantons les plus imposés, et n'oublions pas non plus que ces impôts sont payés par les femmes comme par les hommes! Il a consacré aussi une longue et émouvante séance aux affaires fédérales, alors en pleine fermentation, et dont nous ne pouvons que répéter ce que nous disions plus haut. D'autre part, il a procédé à un certain nombre de nominations de membres de Commissions, au sujet desquelles l'Association pour le Suffrage a fait les démarches et essayé les échecs dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros; i

s'est occupé de l'Exposition industrielle, qui a rendu de si grands services à l'industrie genevoise, en lui donnant l'occasion de faire connaître les mille ressources de son ingéniosité en temps de crise (on sait que l'Ouvroir de l'Union des Femmes expose ses chaussures en raphia à cette Exposition); il a interpellé le gouvernement au sujet des approvisionnements en pommes de terre; il a examiné successivement des projets de lois concernant la concurrence déloyale, la fréquentation des écoles enfantines par des enfants ressortissant d'une autre commune que celle où se trouve l'école, la réglementation de la profession d'assistant-dentiste, et le service médical des écoles..., deux projets dans lesquels nous aurions désiré, malgré l'affirmation que cela allait de soi qui nous fut donnée, que fussent nettement introduits des termes féminins, permettant aux femmes de rentrer dans les catégories visées par la loi.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander en terminant si toutes ces dispositions n'intéressent pas les femmes autant que les hommes, et pourquoi on va répétant que la politique ne nous concerne pas, alors qu'il n'est guère dans une session de projets de loi pour la discussion desquels la collaboration féminine serait précieuse...

E. GD.

NOTRE ENQUÊTE¹

(Suite)

La Génération qui vient

1^{re} Question: Que pensez-vous du féminisme?

2^{me} Question: Estimez-vous désirable que la femme obtienne le droit de vote? et pourquoi?

I. — Comme je pense que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleurs des mondes possibles, il me paraît nécessaire que les femmes se groupent, pour obtenir des améliorations dans l'état social, par le féminisme.

II. — J'estime que la mère de famille et la femme qui travaille devraient avoir le droit de vote et collaborer à l'élaboration des lois, parce que tant que celles-ci ne seront faites que par les hommes, elles méconnaîtront toujours dans une certaine mesure les intérêts féminins. En particulier, je pense que la femme armée du droit de vote luttera plus efficacement contre l'alcoolisme, la débauche et la guerre.

Martha ANDEREGG, horlogère, La Chaux-de-Fonds.

* * *

II. — Non.

1^o Parce qu'il est déjà assez malheureux que l'homme doive s'occuper de politique, pour que la femme ne s'en mêle pas.

2^o Parce que cela amènerait des divisions dans les familles.

3^o Parce qu'elles ne seraient pas plus raisonnables que les hommes, qu'elles voteraient la plupart du temps selon leur parti, et que l'influence qu'elles pourraient obtenir pour les questions sociales serait nulle.

4^o Parce que son devoir est à la maison, et que, si elle le remplit comme elle le devrait, elle sera tout aussi utile à la société que si elle allait déposer un bulletin aux urnes.

Germaine BOREL, 17 ans, écolière, Neuchâtel.

* * *

I. — D'une part, j'approuve le féminisme qui rend la femme indépendante, qui fait de celle que bien souvent on relègue à l'arrière-plan, dont on dédaigne les conseils, les idées, l'égalité de l'homme.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 mars 1916.

D'autre part, je trouve charmante une femme soumise (jusqu'à un certain point, bien entendu) à la volonté ferme de l'homme qu'elle accepte pour compagnon; toutefois, je trouve naturel que la femme scit traitée sur le même pied que l'homme, car, comme lui, elle peut acquérir une instruction remarquable et être capable de s'assimiler une tâche difficile.

II. — Quant au droit de vote, je ne vois pas l'utilité de l'obtenir. Que peut donc servir le vote à une femme?

La paysanne qui traite ses vaches, soigne sa basse cour et s'occupe aux travaux des champs, ou encore l'ouvrière, penchée sur son établi et maniant ses outils, se soucieraient bien de courir à la moindre petite affaire pour donner leur idée.

Ah! je sais! vous voulez parler des étudiantes, des doctresses, des avocates, etc. Oui! celles-là peut-être aspirent à gravir les degrés qui les séparent malgré tout du sexe masculin.

Je doute que la femme obtienne le droit de vote, car malgré son instruction, des capacités incontestables, on ne lui reconnaîtra pas toutes ces qualités.

Pour les hommes, elle restera toujours l'être faible qu'il faut scutenir et protéger.

Ainsi l'on pense de nous, mais que l'on se détrompe! Une femme intelligente sait se faire remarquer par son énergie et son ardeur à vouloir égaler le sexe fort dédaigneux, et il arrivera bien un jour, qui n'est pas éloigné, je crois, où l'on verra les femmes embrasser des carrières jusqu'alors réservées uniquement aux hommes.

Du reste, il faudra bien maintenant combler les vides profonds commis par les ravages de la guerre actuelle, et c'est à nous, femmes, de déployer toute l'intelligence et l'énergie possibles, afin de grandir dans l'estime de l'homme, et de prouver une fois de plus que nous aussi, nous méritons une plus grande considération que celle dont soi-disant nous jouissons!

Blanche BERNHEIM, 22 ans, sténo-dactylographe, La Chaux-de-Fonds.

* * *

I. — Le féminisme a sa raison d'être et son bon côté; je l'approuve, mais il ne faut pas l'exagérer. Je pense que les jeunes doivent s'intéresser particulièrement à ce sujet, et faire ce qu'elles peuvent pour le soutenir et le développer. Pour la lutte contre l'alcoolisme, la femme a fait tant de bien, pourquoi ne pourrait-elle pas en faire autant pour beaucoup d'autres questions?

II. — En matière ecclésiastique, je trouve que la femme doit avoir le droit de vote, car elle peut aussi bien qu'un homme faire le choix de son conducteur spirituel. En politique, j'estime que la femme peut traiter différentes questions ayant pour but le bien de l'humanité; mais il faut qu'elle sache rester femme et garder sa place à son foyer.

Jeanne BRON, 20 ans, régleuse, La Chaux-de-Fonds.

* * *

I. — Le féminisme qui cherche à améliorer la situation politique et économique de la femme est une bonne cause à défendre, puisque le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes.

II. — Oui, ce serait juste. Puisque la femme est soumise aux lois, elle devrait pouvoir collaborer à leur confection et en surveiller l'application.

A. B., 20 ans, institutrice, Genève.

* * *

I. — Les femmes désirent-elles autre chose que le vote, je ne sais. Les femmes mariées et mères devraient avoir le vote, car à ce moment le plus grand nombre d'entre elles s'assagissent. Les femmes non mariées pourraient avoir droit de vote dès l'âge de 30 ans, environ. J'ajouterai que je ne crois pas le problème des plus urgents.

M.-Ed. B., 20 ans, étudiant en lettres, Zofingien, Lausanne.

* * *

I. — Je ne suis pas féministe. Mais l'évolution de la place de la femme dans l'histoire de la société m'oblige à croire, sans aucune conviction, que le féminisme est peut-être une juste cause, sinon un fait qui finira par s'imposer à la raison; ce qu'il y a de sentimental chez l'homme s'y opposera toujours. Je le subirai donc.